



## La partie "financement" dans compromis

Par **chewi1402**, le **13/03/2011** à **14:01**

Bonjour,

Cette partie la est elle obligatoirement notifiée dans un compromis ??

car dans mon compromis il y a le prix de la maison fixé puis il y a la condition suspensive qui dit que je demande juste 134 000 euros prix de la maison.

Nulle part est inscrit que je prend a ma charge avec apport perso les frais de notaire et eventuels travaux, ni qu'ils sont financés en plus du prix de la maison.

Du coup quand j'ai fais mes demandes de prets pour 151 000 euros j'inclusais les frais de notaire travaux et maison. Mais quand le refus m'est parvenu le notaire m'envois un courrier comme quoi le compromis n'est pas annulé car le prix du refus n'est pas le meme que sur le compromis

Par **Domil**, le **13/03/2011** à **15:30**

Le compromis de vente ne contient que ce que vous avez voulu qu'il contienne. Si vous vouliez que ça prenne en compte le cout des travaux, il fallait l'exiger ou refuser de signer